



Ville d'ECKBOLSHEIM

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil municipal du 25 janvier 2021

Séance du lundi 25 janvier 2021 à 19h30, Salle socioculturelle d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Conseillers élus : 29	<u>Présents</u> (23) : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Daniel EBERHARDT, Yves BLOCH, René FREISZ, Jean Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Patrick MOEBS, Brigitte VOGT, Isabelle MERTZ, Jean Marc WALDHEIM, Elodie BOUDAYA, Vincent LECLERC, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ, Christine BACH.
Conseillers en fonction : 29	
Conseillers présents : 23	<u>Absents excusés</u> (6) : Francis VOLK, Marie-Madeleine MATTHISS, Martine RUHLIN, Leïla PARS TABAR, Valérie LESSINGER, Carine NICK.
Conseillers absents : 6	<u>Absents non excusés</u> (0) <u>Procurations</u> (5) : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Martine RUHLIN à Christine SCHIRRER, Leïla PARS TABAR à Natalia GHESTEM, Valérie LESSINGER à Yves BLOCH, Carine NICK à Thierry ERNWEIN.

ORDRE DU JOUR

N°	OBJET
/	Désignation du secrétaire de séance
DCM 01/2021	Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Conseil municipal du 21 décembre 2020
DCM 02/2021	Décision budgétaire : autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021
DCM 03/2021	Débat d'orientations budgétaires 2021
DCM 04/2021	Projets sur l'espace public : programme voirie 2021 (EMS)
/	Questions orales
/	Informations au titre des délégations données au Maire
/	Informations de la municipalité

M. le Maire André LOBSTEIN ouvre la séance du Conseil municipal à 19h41 en présentant ses meilleurs vœux aux membres, en formulant le vœu que la pandémie prenne fin pour la santé de tous et le retour à un fonctionnement normal.

Sur proposition de M. le Maire, Mme Christine SCHIRRER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Les procurations sont lues et l'appel nominatif des conseillers est fait.

M. le Maire passe au point DCM 01/2021 de l'ordre du jour.

DCM 01/2021	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2020
-------------	--

ADOpte A L'UNANIMITE (28)

DCM 02/2021	DECISION BUDGETAIRE : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
-------------	---

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Ces crédits seront alors inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécieront au niveau des chapitres compte tenu du choix initial du vote du budget 2021 par l'assemblée délibérante.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, y compris celles inscrites dans les décisions modificatives.

Par contre, les crédits inscrits en restes à réaliser ne doivent pas être retenus pour déterminer le quart des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget.

Chapitre concerné :

Chapitre	Crédits ouverts au BP 2020 (a)	Restes à réaliser 2019 inscrits au BP 2020 (b)	Décisions modificatives 2020 (c)	Montant total à prendre en compte d = a + c	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 612-1 CGCT (1/4)
21	279 348.79 €	100 898.79 €	9 000.00 €	288 348.79 €	* 72 087.20 €

* Pour mémoire, sur ce même chapitre, la somme de 35 000 € avait fait l'objet d'une autorisation de dépense avant le vote du budget primitif 2021 pour le remplacement d'une structure de jeux au Bois Romain (cf. DCM n° 94 du 21 décembre 2020).
Il reste par conséquent une possibilité de dépense de 37 087,20 €.

Or la commune doit intervenir en urgence sur la chaudière en panne du Centre sportif Pierre Sammel.

Il s'agit à ce stade de changer des pièces nécessaires à son utilisation et augmentant sa durée d'utilisation, par le remplacement de l'échangeur principal, du caisson extérieur, des joints et des portes, pour un coût de plus de 11 000 € TTC, qui doit être engagé avant le vote du budget.

Par conséquent, il est nécessaire d'autoriser la dépense précitée comme suit :

Montant et affectation des crédits :

Chapitre/article	Crédits restants pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 612-1 CGCT	Montant crédits prévisionnels nécessaires	Nature de la dépense – affectation
2158-411	37 087.20 €	11 500 €	Chaudière Complexe sportif Pierre Sammel

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2021.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission travaux et espaces publics réunie le 13 janvier 2021 ;

Autorise M. le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater la dépense mentionnée ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE (28)

DCM 03/2021	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021
--------------------	--

Conformément au Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Ce document dresse les contours du budget communal, tant en fonctionnement qu'en investissement, et précise les contraintes conjoncturelles et réglementaires qui s'imposeront en 2021, dans la limite des indicateurs connus.

Il convient de noter que tout comme l'an dernier, les résultats du compte administratif de 2020 seront intégrés directement au budget primitif 2021.

La situation financière locale dépend aussi de mesures nationales qui s'inscrivent elles-mêmes dans un contexte international politique et économique évidemment chamboulé par la crise sanitaire inédite par son ampleur.

Le débat intervient donc dans un contexte toujours exceptionnel de crise généralisée, qui rabat de nombreuses cartes au niveau de l'économie mondiale, nationale et locale.

Après l'onde de choc du Covid-19 qui s'est abattue sur le monde en 2020, plongeant en récession la plupart des grandes économies de la planète, à l'exception notable de la Chine, l'exercice s'avère particulièrement difficile pour 2021, car très incertain.

L'actualité le démontre chaque semaine, au gré des annonces porteuses d'espoir sur le front de la vaccination ou au contraire alarmantes face à la détérioration sanitaire, en France, dans les autres pays européens et dans le monde.

A l'instar de celui de 2020, le débat d'orientation budgétaire s'inscrit donc toujours dans des circonstances particulières avec déjà des conséquences financières évidentes dont il conviendra de tenir compte mais aussi de nombreuses incertitudes restant encore à lever.

1. Le contexte international et national pour 2021

L'année 2020 s'est achevée alors que l'Europe et les Etats-Unis sont au cœur d'une deuxième vague épidémique qui épargne l'Asie et creuse les écarts entre les continents et les pays.

Il semble d'ores et déjà acquis que l'économie mondiale fluctuera au rythme de la Covid-19, probablement jusqu'à l'année 2022.

A cela il faudra ajouter les conséquences du Brexit, ainsi que celles du changement de présidence américaine.

Si les chiffres ne sont pas encore consolidés, l'activité reculerait en 2020 d'environ -1,5% en Asie contre -3,8% dans le monde et -3,4% aux Etats-Unis, et -7% dans l'Union européenne. En 2022, la production s'établirait à 11% au-dessus de son niveau de 2019 en Asie, contre +2,1% aux Etats-Unis et -0,3% dans l'UE.

Le recul de l'activité en 2020 serait de l'ordre de 9 points de PIB en France et en Italie, de 11 points au Royaume-Uni et en Espagne, contre 5 points en Allemagne. A la divergence des

dettes publiques en zone euro risque donc de s'ajouter durablement celle des bases économiques.

En zone euro et aux Etats-Unis, les banques centrales ont pris en charge dans leur bilan une bonne part de la hausse de la dette publique et le taux directeur mondial est descendu à quasiment 1%.

Il apparaît que, relativement à d'autres pays dont notamment l'Allemagne, la chute d'activité en France a été, à la mi-mars, plus soudaine et de plus grande ampleur.

Mais le rebond qui a suivi a, symétriquement, été plus net en France. En particulier, la consommation des ménages y a très vite retrouvé, au début de l'été, un niveau proche de son niveau d'avant-crise.

En novembre, l'intensité de l'épidémie a conduit à un reconfinement en France, de manière plus précoce qu'en Allemagne où un durcissement significatif des restrictions a été annoncé pour la mi-décembre.

Depuis la fin de l'année, la situation s'est dégradée en Grande-Bretagne et en Allemagne, avec un net durcissement des mesures prises, tandis que des mesures moins dures ont été appliquées en France, où le rebond épidémique semble moins important en ce début d'année.

C'est dans ce contexte toujours très incertain que la Banque de France et l'INSEE ont présenté, dans le courant du mois de décembre, leurs dernières prévisions macroéconomiques pour l'économie française.

Si 2020 se confirme comme une « annus horribilis » pour l'économie française avec un recul de son PIB de près de 11 %, le début d'année 2021 aurait dû être celui d'un rebond de l'activité économique.

La dette publique augmenterait elle de près de 20 points en 2020, pour atteindre 117,5 % du PIB.

Depuis le début de la crise, l'injection massive d'argent public a permis de préserver le revenu des ménages et gonflé leur matelas d'épargne : ceux-ci n'ont absorbé que 4 % du choc, selon les calculs de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE), alors que les entreprises en ont subi environ un tiers, l'Etat s'acquittant du reste.

Mais cet impact limité sur les ménages n'a pas empêché l'apparition d'inégalités nouvelles. Certaines catégories professionnelles comme les indépendants sont davantage touchées que les salariés. Les plus précaires subissent la disparition des petits boulots, comme les étudiants et les jeunes dont les perspectives d'insertion professionnelle se sont assombries.

Et quel que soit le scénario retenu par la Banque de France, un phénomène semble inéluctable : la forte augmentation du chômage au cours de l'année 2021.

Dans la simulation optimiste de la Banque centrale, le taux de chômage atteindra 10,4 % de la population active à la fin de l'année, ce qui représenterait une augmentation de 1,7 point de pourcentage (on passerait de 8,7 % à 10,4 %) et des centaines de milliers d'individus. Jusqu'à présent, la hausse du chômage est restée faible, en comparaison avec l'ampleur de la récession, notamment grâce aux dispositifs de soutien à l'économie mis en œuvre par l'Etat, comme par exemple le chômage partiel.

Ainsi, du fait des multiples dispositifs d'aides, les faillites et licenciements n'ont commencé qu'il y a quelques semaines et le pic du naufrage économique et social est annoncé pour le printemps, avec des centaines de milliers d'emplois qui pourraient être détruits, comme le montrent les annonces récentes des groupes Bridgestone et Michelin.

Outre les défaillances d'entreprises qui vont grossir les rangs des demandeurs d'emploi, certaines mesures de soutien s'arrêteront à un moment donné, notamment concernant le chômage : l'indemnisation de l'activité partielle, qui a bénéficié jusqu'à

8,6 millions de salariés au plus fort de la crise en avril 2020, aura permis de contenir le chômage à 9 % de la population active en fin d'année.

Initialement prévue le 1^{er} novembre, la diminution de cette prise en charge par l'Etat a été étendue jusqu'au 1^{er} février 2021.

Seuls les secteurs fermés sur décision administrative continueront de bénéficier d'une prise en charge intégrale jusqu'à fin juin.

Mais rien ne dit que ce calendrier ne sera pas une nouvelle fois modifié si la situation sanitaire ne s'améliore pas.

Aussi, en termes de chômage supplémentaire et de précarité, c'est donc davantage 2021 que 2020 qui pourrait rester comme l'année tristement symbole : il devrait certes y avoir un fort rattrapage et un engouement dans certains secteurs (tourisme, hôtellerie) lorsque la vaccination et les tests seront suffisamment avancés, mais seuls les moins impactés par la crise pourraient alors en bénéficier.

2. La Loi de finances

La loi de finances du 29 décembre 2020 pour l'année 2021 concrétise pour le Gouvernement la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

Les pouvoirs publics ont prévu toute une série de mesures visant à soutenir les entreprises impactées par la crise sanitaire du Covid-19 et à mettre en œuvre le fameux plan de relance de l'économie. Comme à son habitude, plusieurs dispositions touchent également à la fiscalité des particuliers.

a) La relance de l'économie

La loi de finances pour 2021 y est largement consacrée.

Elle déploie le plan "France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020, pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de Covid-19.

Elle acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises.

Elle contient également 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne ...) et les jeunes.

Pour la première fois, la loi de finances est présentée selon des critères environnementaux. Plusieurs milliards d'euros de dépenses vertes sont budgétisés notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés (élargissement de la prime "MaPrimeRénov", crédit d'impôt pour les entreprises...).

Les impôts de production (pesant sur la masse salariale, l'investissement, le capital productif notamment) sont réduits de 10 milliards d'euros à partir du 1^{er} janvier 2021, de façon pérenne.

Cette baisse s'accompagne de l'obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés de produire avant fin 2022 certains indicateurs en matière de transparence de leur démarche écologique, de parité et de gouvernance.

La baisse de l'impôt sur les sociétés est poursuivie, avec l'objectif de ramener le taux à 25% en 2022. Les TPE/PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) bénéficient de mesures dédiées pour renforcer leurs fonds propres.

7 milliards d'euros de dépenses d'urgence sont mobilisés pour le fonds de solidarité pour les entreprises au moins jusqu'au mois de juin 2021.

Afin de prévenir les licenciements économiques, 11 milliards d'euros sont consacrés au dispositif existant de chômage partiel et pour l'activité partielle de longue durée (APLD).

Dans le plan de relance, 4 milliards d'euros sont fléchés vers les jeunes et leur entrée dans la vie professionnelle (augmentation du nombre de formations qualifiantes, embauches en alternance soutenues...). Des crédits d'urgence sont aussi débloqués (garantie jeunes et bourses).

Pour les plus précaires, des financements sont prévus pour aider les associations de lutte contre la pauvreté.

b) Mesures pour les particuliers

Parmi les principales mesures, il semble pertinent de relever notamment :

- Taxe d'habitation : en 2021, les 20 % des ménages les plus aisés verront leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers (elle sera supprimée pour l'ensemble des ménages en 2023).
- MaPrimeRénov' : afin de soutenir la rénovation énergétique des logements, le dispositif MaPrimeRénov' s'ouvre à partir de janvier 2021 à tous les propriétaires occupants, sans condition de ressources, ainsi qu'aux copropriétés et aux propriétaires bailleurs. Le dispositif entend soutenir plus particulièrement les travaux de rénovation globale en ciblant davantage les « passoires thermiques »
- Jour de carence pour les malades du Covid-19 : jusqu'au 16 février 2021, le jour de carence est suspendu pour les agents publics arrêtés en raison du Covid-19, comme c'est déjà le cas pour les salariés du privé.
- Création d'un crédit d'impôts spécifique pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sur les places de stationnement résidentiel.
- APL : à compter de 2021, les aides au logement (APL) sont calculées et versées en temps réel : leur bénéfice est évalué sur la base des ressources actuelles et non plus sur les revenus N-2, afin d'être plus juste, notamment lors d'une baisse de revenus.

c) Mesures pour les collectivités

Au-delà des effets du coronavirus sur l'économie mondiale, nationale et locale, les principaux points de la Loi de finance 2021 sont les suivants :

- Le plan de relance et sa territorialisation offre des opportunités aux collectivités : qu'il s'agisse des appels à projets, des subventions venant de l'Etat ou des crédits du plan France relance, les sources de financement devraient être plus nombreuses pour inciter les collectivités à lancer leurs projets.
- Concernant la taxe d'habitation, 80 % des foyers en étaient totalement dégrévés depuis 2020. Les 20 % de foyers restants seront progressivement exonérés jusqu'à la suppression totale de la TH en 2023.
Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entre en vigueur en 2021 permettant en principe d'être intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation.
Les bases locatives ne seront pas revalorisées en 2021. Elles n'augmenteront que du fait de nouvelles constructions.
- La loi de finances 2021 ne remet pas en cause la stabilité du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au niveau national même si, au niveau local,

comme chaque année, certaines communes verront cette recette baisser et d'autres la verront progresser.

Pour la 4ème année consécutive, le montant de la DGF est donc maintenu à son niveau antérieur (26,8 Md€).

En l'absence de revalorisation, le gel de la DGF depuis 2018 aboutit cependant à une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal, à laquelle s'ajoute l'absence de prise en compte de la progression démographique, alors que de nombreux services publics locaux sont étroitement liés au nombre d'habitants présents sur le territoire.

Pour mémoire, la DGF ne fait que baisser pour Eckbolsheim depuis 2013 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	609 994 €	583 922 €	480 487 €	378 141 €	285 411 €	246 173 €	221 558 €	208 022 €

- Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) : la loi de finances ne prévoit aucune mesure spécifique, il est donc toujours stabilisé au niveau national, ce qui ne signifie pas qu'il sera stable au niveau local.

A titre indicatif, voici l'évolution des montants du FPIC dont s'est acquittée la commune d'Eckbolsheim ces dernières années :

Contribution	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
FPIC	0 €	6 471 €	1 017 €	5 386 €	15 925 €	22 631 €	14 267 €	12 668 €

- Les dotations de soutien à l'investissement, DETR et DSIL, devraient peu évoluer en dehors de la part supplémentaire de DSIL prévue dans le cadre du plan de relance. Les autorisations d'engagement des dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements sont maintenues à leur niveau 2020. Les autorisations d'engagement sur ces dotations atteignent donc 2,766 Md€ en 2021 avec 1,046 M€ pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 570 M€ pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 1Md€ au titre de la DSIL « exceptionnelle », et 150 M€ pour la dotation politique de la ville (DPV).
- Concernant le FCTVA, la loi de finances prévoit l'entrée en vigueur de l'automatisation en 2021, pour les dépenses réalisées à compter du 1er janvier 2021. Ainsi, à partir de 2021, les dépenses de l'ensemble des bénéficiaires du FCTVA seront traitées dans le cadre des nouvelles modalités de gestion du fonds. Toutefois, l'automatisation ne modifiant pas les régimes de versement du FCTVA, l'application de la réforme se fera de manière progressive : le FCTVA versé en 2021 sera automatisé uniquement pour les collectivités percevant le fonds sur les dépenses de l'année ; pour les collectivités percevant le FCTVA sur les dépenses de l'année N-1 ou N-2, le montant perçu en 2021 restera calculé selon l'assiette et les modalités actuelles ; l'automatisation interviendra à partir des attributions 2022 (pour celles en N-1) ou 2023 (pour celles en N-2).
Il s'agit donc d'une mise en œuvre progressive, avec en 2022 les collectivités en N+1 comme Eckbolsheim, et en 2023 les collectivités en N+2.
- Les cotisations d'impôts fonciers de l'industrie sont réduites de moitié et la part régionale de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est supprimée. Les collectivités concernées sont compensées par de nouvelles ressources. Ainsi les régions percevront une fraction de TVA, dont le produit en 2021 sera égal au montant de la CVAE qu'elles ont touché en 2020.
- La part départementale de la taxe d'aménagement affectée aux espaces naturels sensibles est élargie aux opérations de renaturation, c'est-à-dire de transformation en espaces naturels de terrains abandonnés ou laissés en friche. Cette part départementale pourra financer les dépenses liées à « l'acquisition de terrains nus,

bâti, aménagés et de gisements artificialisés en vue d'y réaliser des travaux de transformation et, le cas échéant, de dépollution, d'entretien et d'aménagement pour leur conversion en espaces naturels » notamment par un département, une commune, un EPCI ou certains opérateurs.

Enfin, il restera encore deux grandes inconnues :

- Le nombre d'allocataires du RSA, le revenu de solidarité active, vient de passer la barre des 2 millions de personnes, sous l'effet de la crise sanitaire. Ainsi l'évolution des dépenses sociales doit-elle être scrutée avec attention : la crise sociale pourrait s'intensifier en 2021 et faire ainsi croître le taux de chômage. Le nombre de bénéficiaires du RSA étant fortement corrélé au taux de chômage, les dépenses sociales pourraient s'envoler, notamment pour les départements.
- L'impact des élections départementales et régionales et leur date : ces deux échelons territoriaux ont un rôle essentiel à jouer dans la relance, intervenant directement dans le financement de certaines infrastructures et réseaux et ayant un impact fort sur les autres niveaux de collectivités (communes et EPCI) via leurs subventions et cofinancements.

3. Les perspectives communales pour 2021

Dans un contexte économique et budgétaire déjà difficile, la municipalité s'était fixée en 2020 des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale, tout en tenant compte des effets de la crise sanitaire exceptionnelle et des conséquences d'une éventuelle concession des services périscolaires et de loisirs.

Dans la continuité, l'année 2021 devait être marquée par plusieurs événements, et notamment :

- la persistance de la crise sanitaire, et ses conséquences économiques (coût des mesures sanitaires, perte de recettes liées aux locations...);
- l'impact de la concession des services périscolaires et extrascolaires (Mini Club, Kid Club, Espace Jeunes) en année pleine ;
- le solde définitif du chantier du Bauernhof ;
- le lancement de l'important projet de réhabilitation du gymnase Katia et Maurice Krafft, ainsi que la construction d'une nouvelle salle de gymnastique, et d'un nouveau club-house de football ;
- le report en 2021 des chantiers de reconstruction du bloc sanitaire dans la cour des Tilleuls, ainsi que le démarrage de la rénovation énergétique du bâtiment.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Tout comme ces dernières années, un important travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement devra être réalisé, en tenant compte de facteurs extérieurs et de contraintes imposées.

- **Charges générales :**

Le transfert de la gestion des services périscolaires et de loisirs à l'AGES aura d'importantes conséquences budgétaires, tant en recettes qu'en dépenses.

Si les frais de personnel des agents sont désormais à la charge du gestionnaire, la commune devra verser une subvention de fonctionnement s'élevant à 531 715 € (cf. délibération du 28 septembre 2020).

Au niveau de la loi SRU, la commune s'est vue notifier un nouvel arrêté de carence assorti d'une nouvelle majoration passant de 15% à 30%. Le prélèvement devrait s'élever à 166 500 €, contre 154 000 € en 2020 suite à l'accord négocié avec la préfecture dans le contexte du recours exercé par la commune contre l'arrêté préfectoral de mise en carence. La commune envisage de contester cette décision, à l'instar de la procédure engagée en 2018.

Parmi les pistes pour remédier à cette carence, outre les projets immobiliers en cours sur la commune (rue de Wolfisheim et avenue du Général de Gaulle, route de Wasselonne, rue du Millieu), le Conseil municipal a reconduit le principe d'une subvention communale dédiée à la rénovation de logements vacants transformés en logements sociaux, pour les particuliers.

Enfin, la persistance de la crise sanitaire ne sera pas sans conséquences directes sur les finances communales, comme cela a été le cas en 2019 : perte de recettes (ex : locations non facturées) et augmentation de certaines dépenses (ex : mesures de protection, prestations de ménage renforcé, etc.)

- **Dépenses de personnel :**

L'année 2020 a été particulière sur de nombreux points :

- entrée en vigueur de la concession de service public des services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2020, même si certains fonctionnaires n'ont été détachés qu'à compter du 1^{er} novembre ;
- décès d'un agent en maladie ;
- retour éphémère d'un policier jusque-là en disponibilité et désormais en arrêt maladie, alors qu'un second agent de police a été placé en période de préparation au reclassement (les deux situations ayant un coût pour la collectivité) ;
- décision de la collectivité d'attribuer une prime exceptionnelle liée au Covid pour certains agents lors du premier confinement (agents sur le terrain, ou particulièrement engagés) ;
- enfin, plusieurs agents sont partis à la retraite en fin d'année, situation peu courante vu la taille de la collectivité.

L'année 2021 devrait notamment être marquée par les points suivants :

- prolongement de la crise sanitaire et conséquences sur le fonctionnement des services municipaux ;
- suppression provisoire du jour de carence durant la crise du Covid ;
- première année de fonctionnement sans les services périscolaires (réduction des effectifs à la gestion du personnel notamment, baisse de l'activité sur le service comptable par exemple) ;
- évolution de la situation des deux agents de la police municipale qui ne sont pas sur leur poste ;
- départ à la retraite au 1^{er} juillet du responsable adjoint des services techniques de la mairie.

Il conviendra de tenir compte de ces éléments pour l'élaboration du budget primitif 2021, en sus des effets mécaniques (impact automatique du « glissement vieillesse technicité ») et des décisions statutaires décidées au niveau national.

- **Frais financiers :**

La charge de la dette liée aux intérêts sera en baisse par rapport au budget 2020 en raison de la fin d'un prêt en 2021 lié à la mise aux normes du stade Robert Lienhardt et la baisse progressive des intérêts sur la dette en cours.

2) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Après plusieurs années de baisses successives notables, la dotation globale de fonctionnement a été de 217 119 € en 2020 contre 221 558 € en 2019.

Si les chiffres ne sont pas encore connus pour 2021, l'écart devrait être sensiblement identique encore pour cette année, en continuant de baisser, et ceci dans la continuité des efforts demandés par l'Etat aux collectivités territoriales.

La revalorisation progressive annoncée pour la dotation de solidarité communautaire versée par l'Eurométropole d'ici 2022 sera respectée et la commune touchera 86 126 € en 2021 contre 76 658 € en 2020, et 67 457 € en 2019.

L'attribution de compensation sera identique à 2020 et restera à 40 632 € pour 2021.

Les tarifs communaux pourront le cas échéant être revalorisés annuellement, en tenant compte du niveau de l'inflation. Cependant, ceci n'entraînerait pas une augmentation importante de la recette. Bien plus, une diminution devrait être observée par rapport aux locations de salles en raison de la crise du coronavirus.

Pour mémoire, en 2020 un abattement avait été accordé en raison du confinement par délibération du 2 juillet 2020 (DCM n° 52/2020) (- 1 734.32 €).

La question sera probablement posée pour les associations locataires.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, la gestion des services périscolaires et de loisirs à été confiée à l'AGES, et par conséquent, il n'y aura plus de recettes des familles ; il en sera de même sur les recettes de la CAF liées aux prestations de services.

Le projet parentalité organisé tout au long de l'année, et conclu par la journée du jeu en juin, sera inscrit au budget et devrait être renouvelé en 2021 si la crise sanitaire le permet.

Il est financé par la CAF, normalement à hauteur de 5 000 €, mais cette recette sera diminuée en 2021 et devrait être de 1 400 €, puisque calculée sur le réel 2020. En effet, certaines actions n'ont pas eu lieu en raison de la COVID 19.

En ce qui concerne la fiscalité directe locale, il est à rappeler l'arrêt progressif du paiement de la taxe d'habitation par les administrés, et le transfert aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues par le Conseil Départemental.

Un coefficient correcteur pallie au nouveau système de calcul de la fiscalité, visant ainsi à minimiser une perte éventuelle de ladite recette. Ceci s'est avéré exact pour 2020.

En 2020, la commune avait voté l'augmentation des taux d'imposition de + 2 % sur les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, engendrant ainsi une recette supplémentaire de + 31 000 € et venant s'ajouter à la revalorisation des valeurs locatives décidée par l'Etat qui était de 0,9 % en 2021, mais qui sera de zéro en 2021.

Les bases prévisionnelles de 2021 n'étant transmises par les services fiscaux que courant mars, la recette inscrite au BP 2021 correspondra au montant perçu en 2020.

Evolution de la fiscalité :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fiscalité des 3 taxes	3 133 626 €	3 203 029 €	3 303 183 €	3 299 101 €	3 323 577 €	3 388 653 €	3 451 971 €	3 557 025 €

En conclusion, cette année devrait être très particulière avec une baisse notable des dépenses (charges de personnel en raison de la concession) mais aussi des recettes de fonctionnement liées au périscolaire (recettes liées aux parts familles et CAF).

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1) LES REPORTS 2020 ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

a. Les crédits de report

De manière générale, les budgets primitifs votés en année N incluent régulièrement un volume de crédits liés à des opérations engagées et non mandatées au courant de l'exercice précédente.

Le montant des reports de crédits 2020 au budget primitif 2021 sera de 305 526 € dont 217 110 € pour la rénovation des sanitaires extérieurs à l'école élémentaire (bâtiment des tilleuls) et 45 736,36 euros pour le nouveau camion des services techniques (solde de la facture non reçue en 2020).

Il n'y aura pas de reports concernant la reconstruction de l'école maternelle du Bauernhof car les crédits seront inscrits dans le cadre de la procédure dite des AP-CP (« autorisation de programme, crédits de paiement »), toutes les dépenses à mandater hors AP-CP ayant été effectuées.

b. Les nouvelles opérations

Cette section de dépenses sera marquée par la fin des dépenses liées à la reconstruction de l'école maternelle Bauernhof et la réception des décomptes définitifs pour toutes les entreprises.

L'emprunt relais de 900 000 €, utilisé comme son nom l'indique en attendant le versement des recettes correspondantes à cette dépense comme les subventions ou le FCTVA par exemple, a été remboursé dans sa totalité comme prévu en octobre 2020.

A cette clôture d'opération, s'ajoutera la poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite, par la rénovation des sanitaires extérieurs à l'école élémentaire (bâtiment des Tilleuls).

Ensuite, les crédits initialement prévus pour la rénovation énergétique du bâtiment des Tilleuls seront complétés en 2021 conformément à l'étude énergétique déjà réalisée.

Enfin, le projet majeur sera la rénovation du gymnase Katia et Maurice Krafft, actuellement propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, en lien avec la reconstruction du collège portée par le Conseil départemental, désormais Collectivité européenne d'Alsace.

Le projet sera assuré en partie par le soutien financier de différents partenaires tels que le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, la Région Grand Est et peut-être les aides à l'investissement de l'Etat (DETR et DSIL).

Concernant l'inscription budgétaire, il sera proposé d'avoir recours à la procédure d'AP-CP (autorisation de programme et crédits de paiement), comme pour la reconstruction de l'école maternelle du Bauernhof.

En effet, ce dispositif spécifique lié à la gestion financière pluriannuelle des collectivités sur certains grands investissements, permet d'étaler l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à cette opération au fur et à mesure des besoins réels par année.

Cela permet de ne pas financer le montant total de l'opération au premier exercice budgétaire mais d'ajuster chaque année l'équilibre budgétaire aux besoins financiers réels de l'opération durant l'année en cours.

Cela permet également de repousser le recours à l'emprunt et d'en fixer son montant au plus juste, au moment nécessaire.

Pour 2021, les crédits inscrits porteront essentiellement sur des honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais de concours s'y rapportant.

Pour le reste et à plus court terme, eu égard au contexte sanitaire toujours en cours et au bouleversement du calendrier budgétaire, il sera proposé dans le cadre du budget primitif de définir des projets prioritaires d'urgence ou plus modestes et susceptibles d'être mis en œuvre rapidement.

Enfin, il convient de noter que, tout comme en 2020, il ne devrait pas y avoir de budget supplémentaire pour compléter le budget primitif, car les résultats du compte administratif 2020 seront intégrés directement au BP 2021.

En cas de besoin, des décisions modificatives pourront être envisagées, notamment au regard des conséquences éventuelles de la crise actuelle ou encore de la concession de service public des services périscolaires et de loisirs.

c. La dette en 2021

L'endettement global de la commune est stable avec une légère augmentation de l'annuité, passant à 501 998,62 € en 2021 (+ 4 051,53 €) :

	Capital	Intérêts	Annuité
2013	422 000,00	193 000,00	615 000,00
2014	364 000,00	176 000,00	540 000,00
2015	382 000,00	151 500,00	533 500,00
2016	380 000,00	138 000,00	518 000,00
2017	355 100,00	124 000,00	479 100,00
2018	338 149,97	111 573,75	449 723,72
2019	482 840,14	145 586,30	628 426,44
2020	387 407,74	110 539,35	497 947,09
2021	401 292,90	100 705,72	501 998,62

Ceci s'explique notamment par la fin du remboursement en 2021 de l'emprunt pour la mise aux normes du stade sud, dont l'annuité diminue, et d'autre part, par une échéance supplémentaire exceptionnelle du prêt auprès de la Banque Postale en 2020 relatif à la reconstruction de l'école maternelle du Bauernhof.

En effet, celui n'avait débuté qu'en mai 2020 et ne comptabilisait que trois échéances en 2020 contre quatre en 2021.

Pour mémoire, le montant total emprunté pour la reconstruction de l'école maternelle du Bauernhof est de 2 500 000 € sur 20 ans, avec le choix d'un remboursement constant du capital, dont 1 350 000 € auprès du Crédit Mutuel au taux de 1,44 % et de celui de 1 150 000 € à la Banque Postale au taux de 0,85 %.

A titre d'information, le taux moyen communal à taux fixe de la dette est de 3,60 % pour une durée moyenne de 18 ans.

Le remboursement de la dette sera donc de 501 998,62 € en 2021 et l'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'élevait à 4 641 159,23 €, soit un montant de 658 € par habitant.

2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021

1- FCTVA

Pour l'année 2020 sur les dépenses 2019, le montant du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) perçu a été de 654 441,94 € pour l'investissement et de 3 554,32 € pour le fonctionnement.

L'estimation de 2021 s'élève à 125 325 € soit une baisse de 529 116,94 €, celle-ci s'expliquant par la baisse mécanique du montant des dépenses d'investissement réalisées en 2020 et éligibles au dispositif, et plus particulièrement celles liées aux travaux de reconstruction de l'école maternelle du Bauernhof (3 733 603,92 € de dépenses éligibles en 2019 contre 563 431,66 € en 2020).

Il convient toutefois de noter que le taux du FCTVA restera à 16,404 % tout comme en 2020.

2- Subventions

Le budget 2021 sera marqué par le solde des recettes à percevoir pour la reconstruction de l'école maternelle du Bauernhof et plus précisément la DETR et la DSIL de la part de l'Etat, mais aussi de la CAF, et de la Région.

En effet, le solde des paiements de cette opération en 2020 et 2012 entraînera le versement du solde des subventions correspondantes.

Ainsi les recettes connues à inscrire au budget 2021 concernant les subventions pour un montant total de 260 144 € seront les suivantes :

- dotation aux équipements des territoires ruraux (DETR) sur la partie périscolaire : montant accordé 174 810 €, acompte perçu en 2018 : 52 443 € ; en 2019 : 60 389 € ; en 2020 : 27 025 € ; solde en 2021 : 34 962 € ;

- dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) sur la partie « réalisation du projet de rénovation thermique » du Bauernhof : montant attribué de 344 911 €, avec un acompte perçu en 2018 de 105 533 € ; de 172 556 € en 2019 ; 2020 : 0 € ; solde 2021 : 69 022 € ;

- **CAF** pour la construction d'un accueil périscolaire (Mini Club au Bauernhof) : 150 000 € et 56 860 € pour la création de nouveaux locaux pour l'accueil périscolaire maternelle ; perçu en 2019 : 76 500 € ; en 2020 : 14 200 € ; 2021 : 116 160 € ;

- Conseil Départemental au titre « du fonds de solidarité communale » pour le Bauernhof : montant accordé 100 000 €, perçus sur 2018 et 2019 en totalité ;

- Région Grand Est (pour le Bauernhof également) :

- dans le cadre du dispositif « construction et rénovation de bâtiment énergétiquement exemplaire » : montant accordé : 100 000 € ; perçu en 2019 : 60 000 € ; en 2020 : 0 € ; 2021 : 40 000 € ;
- subvention accordée dans le cadre du dispositif de soutien aux « espaces urbains structurants » pour un montant de 125 000 € ; montant perçu en totalité sur 2019 et 2020 : 2 X 62 500 €.

Enfin, une recette de 22 800 € relative à la vente d'une parcelle située au niveau de l'Octroi devrait également abonder les recettes d'investissement.

En conclusion, le budget primitif 2021 devra répondre à de nombreux enjeux :

- poursuivre l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en tenant compte des effets de la crise sanitaire exceptionnelle et des conséquences de la concession des services périscolaires et de loisirs ;

- solder définitivement le projet de reconstruction de l'école maternelle du Bauernhof ;
- lancer le projet de réhabilitation du gymnase Katia et Maurice Krafft, ainsi que la construction d'une nouvelle salle de gymnastique, et d'un nouveau club-house de football ;
- lancer le projet de reconstruction du bloc sanitaire dans la cour des Tilleuls, et le démarrage de la rénovation énergétique du bâtiment.

Lors du débat, les élus ont abordé certains points :

· **Les travaux à l'école des Tilleuls**

M. Vincent LECLERC rappelle qu'en termes d'investissements pour cette année, il était évoqué des travaux pour l'école des Tilleuls et souhaiterait connaître le chiffrage.

Mme Isabelle HALB explique que l'appel d'offres pour la construction d'un nouveau bloc sanitaire à l'école des Tilleuls avait été lancé en fin d'année mais que certains lots n'ont pas pu être attribués. La relance de ces lots est prévue et le coût était estimé à 230 000€.

· **Les aires de jeux**

M. Vincent LECLERC évoque la question des aires de jeux et propose de lancer un plan pluriannuel pour leur réaménagement en raison de leur ancienneté et d'une saturation liée aux nouveaux logements en citant l'aire de jeux du Bois Romain.

Mme Isabelle HALB se déclare favorable au principe d'une enveloppe budgétaire annuelle dont il faudra rediscuter au moment du budget pour en fixer le montant.

M. Thierry ERNWEIN précise qu'une réunion est déjà programmée avec une entreprise locale spécialisée en aires de jeux pour voir comment le réaménagement ou la rénovation est envisageable. Il convie les conseillers qui le souhaitent à s'y joindre.

Mme Marie-Isabelle CACHOT propose de mener une réflexion sur l'ensemble des aires de jeux de la commune, en y incluant aussi le Niederholz, afin de les compléter par de nouveaux équipements si besoin.

Mme Christine SCHIRRER propose aussi que la réflexion d'extension soit menée en fonction de l'évolution démographique et géographique de la commune.

Mme Isabelle HALB propose qu'une réflexion soit portée par la commission « Travaux et espaces publics » présidée par M. Thierry ERNWEIN avant une discussion en commun lors d'une commission plénière.

· **La maison sise au 25 rue du Général Leclerc**

M. Vincent LECLERC interroge sur le devenir de la maison, sise au 25 rue du Général Leclerc, appartenant à la commune d'Eckbolsheim, qui a fini d'être payée et qui n'est pas utilisée : faut-il la vendre, la louer, ou lui trouver un usage ?

M. Thierry ERNWEIN explique que le bâtiment n'est plus habitable et qu'il est voué à la démolition vu son état de vétusté. La thématique est sensible en raison de l'attachement à ce type de maisons relevant du patrimoine alsacien mais un spécialiste avait confirmé qu'il n'était pas possible de conserver cette maison.

Mme Christine BACH propose de faire récupérer les pièces détachées du bâtiment.

M. Ghislain LEBEAU explique que le bois ne serait plus utilisable. L'état de délabrement à l'intérieur de la maison avait été constaté par les élus lors d'une visite du ban communal. Et il questionne le budget nécessaire à la réhabilitation de la maison sans projet vraiment nécessaire à la commune mais au coût conséquent, avec un terrain réduit, d'autant que la concession du Kid Club utilisant le terrain à l'arrière est un élément nouveau à prendre en compte.

Mme Christine SCHIRRER demande si la maison est en état de péril.

M. Thierry ERNWEIN lui répond par l'affirmative, les poutres de la maison sont pourries, et en cas de démolition, il faut aussi envisager de fermer le terrain tant du côté de la route que du voisinage et de l'aire de jeux du Kid Club.

· **L'accueil des futurs enfants à l'école maternelle Bauernhof**

M. Christian SCHWARTZ demande si, avec les projets de constructions immobilières, la commune peut accueillir des futurs enfants à l'école maternelle du Bauernhof.

Mme Marie-Isabelle CACHOT répond par l'affirmative puisque le projet de reconstruction de l'école maternelle du Bauernhof avait pris en considération l'étude faite sur des prochaines constructions.

Mme Isabelle HALB confirme en précisant que deux classes avaient été prévues au Bauernhof en prévision de la ZAC Jean Monnet qui ne se réalisera finalement pas, passant de huit classes initialement à dix.

M. Guy SPEHNER précise par ailleurs que, dans le cadre du PUP (Projet Urbain Partenarial), la commune a obtenu le financement d'une salle de classe à l'école élémentaire (réaménagement d'un ancien logement de fonction) par le promoteur lors de la phase de négociation. Et que l'école maternelle Bauernhof répond aux besoins immédiats et à moyen terme.

· **Le coût de la cantine**

M. Vincent LECLERC souhaite réaborder une réflexion sur le coût du repas de la cantine évoqué lors du précédent DOB. Il souhaiterait que la commission travaille pour concilier deux considérations : d'une part les familles pour lesquelles le coût est trop cher et pour lesquelles un effort pourrait être fait à l'instar du gouvernement qui instaure les repas à 1€ pour les étudiants, et les familles qui seraient prêtes à payer plus cher pour avoir une meilleure qualité de repas.

Mme Isabelle HALB indique que la mairie n'a pas de retour de familles disant que 3 euros le repas à la cantine est trop cher et qu'un repas préparé à la maison peut coûter plus cher que 3 euros.

Mme Marie-Isabelle CACHOT abonde en ce sens en précisant qu'il y a deux repas bio par semaine.

Mme Isabelle HALB suppose que c'est plus le coût de la garderie plutôt que le repas qui est cher pour les familles. Elle rappelle qu'en période de crise, le CCAS de la commune peut venir en aide pour les personnes qui en ont le plus besoin, et qu'il n'y a pas eu de sollicitation en ce sens à ce jour.

M. Guy SPEHNER confirme qu'avec la crise, la pression que subissent de plus en plus de familles se ressent auprès du CCAS et de l'assistante sociale à l'instar de la courbe

nationale de la pauvreté des familles. Il rappelle que le CCAS fait le maximum avec la subvention communale de 13 500€ pour l'année. Et que le CCAS a mis en place une aide alimentaire avec la Banque alimentaire pour des aides adaptées aux besoins des familles, qui, si elle n'a pas vocation à prendre de l'ampleur pour rester conforme à nos moyens, apporte une aide réelle, efficace et appréciée.

M. Dominique RITLENG précise qu'avec la concession de service public, la commune n'a plus la même maîtrise des tarifs du Kid Club et qu'il faudrait renégocier les termes du marché avec l'AGES.

M. Ghislain LEBEAU précise qu'il est compliqué dans le cadre des marchés publics d'introduire des critères d'aides directs pour les tarifs mais qu'une réflexion sur le dispositif de l'accompagnement des familles et des aides est envisageable.

Mme Christine SCHIRRER rappelle le plan pauvreté de l'Etat et une des manières d'aider les familles en difficulté.

Pour Mme Elodie BOUDAYA, tous les enfants doivent avoir accès au même niveau qualitatif de repas quels que soient les revenus des familles : mangeant le même repas, le prix doit être identique pour toutes les familles.

Mme Isabelle HALB précise qu'en termes de service public, c'est soit le contribuable, soit l'utilisateur qui paye ; et si l'utilisateur paye moins, c'est le contribuable qui paiera plus. Il convient de s'interroger sur le niveau de service public que la commune peut soutenir financièrement au regard des investissements qu'elle peut et veut réaliser.

Pour Mme Marie-Isabelle CACHOT, ce sont des choix politiques à faire et à assumer.

M. Vincent LECLERC propose de travailler plus en détails les choix politiques et de porter des petits projets qui ne coûteraient pas trop chers à la commune comme par exemple en matière d'environnement.

M. Ghislain LEBEAU précise que c'est la bien la raison pour laquelle la municipalité dimensionne au plus juste le projet du gymnase Krafft, pour garder une marge pour mener de petits projets afin qu'elle ne soit pas bloquée pour le reste du mandat.

M. le Maire précise que le CCAS d'Eckbolsheim fait le maximum pour les habitants qui rencontrent des problèmes financiers.

· La sécurité aux abords des écoles

Mme Emmanuelle DOCREMONT aborde le problème de la sécurité aux abords des écoles : école maternelle, école élémentaire et La Poste, école élémentaire et le passage devant la mairie. Elle précise qu'il y a un manque de place du fait des bacs à fleurs.

M. Thierry ERNWEIN précise que les bacs à fleurs ont été installés précisément pour pallier l'incivilité des conducteurs et des parents qui y stationnaient quand ils n'y étaient pas, rendant encore plus dangereux le cheminement des enfants.

Mme Marie-Isabelle CACHOT abonde en ce sens : certaines personnes, si elles le pouvaient, stationneraient même dans les cours des écoles en mode drive pour y déposer les enfants. Elle précise toutefois que suite au Conseil d'école, la mairie a bien saisi les services compétents de l'EMS pour une réflexion sur la largeur de ces trottoirs rue du Général Leclerc.

Mme Emmanuelle DOCREMONT suggère de remplacer les bacs à fleurs par des barrières.

Pour M. Daniel EBERHARDT, avec les nouveaux projets de constructions, la situation sera encore plus catastrophique aux sorties des écoles élémentaires et maternelle.

M. Guy SPEHNER, précise qu'un accroissement de population génère un besoin en matière scolaire, de circulation et de stationnement. Dans la nature des choses, le développement urbanistique s'opère dans l'agglomération strasbourgeoise notamment dans l'« Arc ouest ». Il rappelle que la municipalité se « bat » avec les promoteurs pour obtenir des places de parking et un financement pour les écoles.

Pour M. Daniel EBERHARDT les promoteurs devraient construire une école maternelle pour réduire le trafic et les problèmes devant les écoles.

Mme Marie-Isabelle CACHOT informe que ce problème est le même devant la plupart des écoles à Strasbourg et ailleurs.

M. Guy SPEHNER aborde la question de la manière de vivre des gens et de l'éducation à la maison conduisant à une utilisation moindre de la voiture pour déposer les enfants à l'école.

Pour Mme Natalia GHESTEM, il y aurait moins de problème en société, si des personnes se disant écologistes ne prenaient pas la voiture pour effectuer de petites distances.

M. le Maire André LOBSTEIN clôt ce débat en soulignant la pertinence de chacune des remarques.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir débattu ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2312-1 ;

Vu la note de synthèse et les documents annexés ;

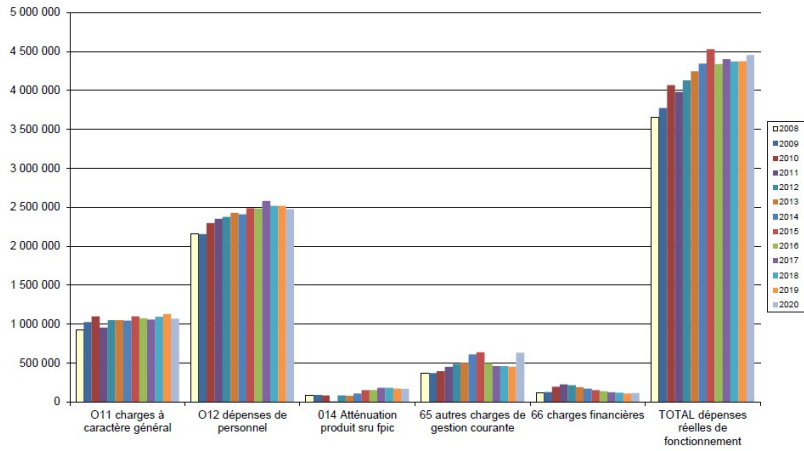
Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021 ;

Arrête dans leurs principes les orientations générales budgétaires pour l'exercice 2021.

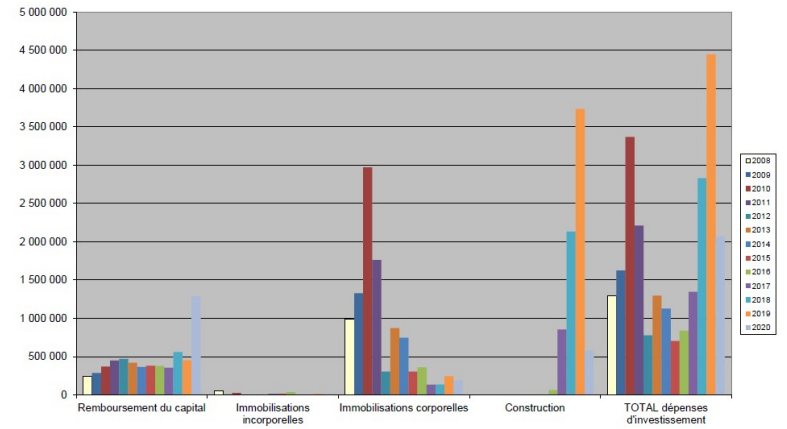
Documents annexés :

- Historique dépenses de fonctionnement 2008-2020
- Historique recettes de fonctionnement 2008-2020
- Historique dépenses d'investissement 2008-2020
- Historique recettes d'investissement 2008-2020
- Etat de la dette au 01.01.2021

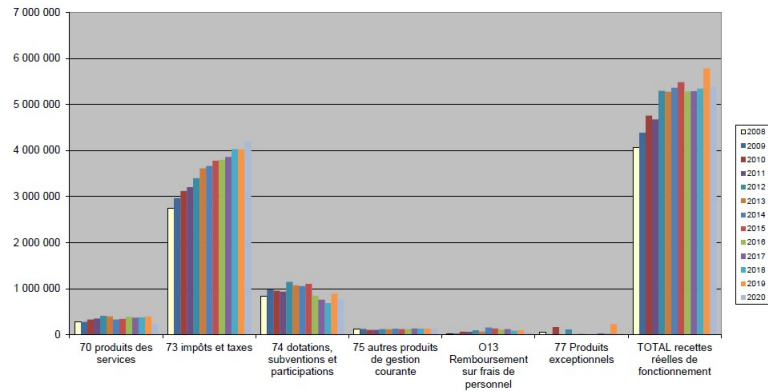
Dépenses de fonctionnement 2008-2020



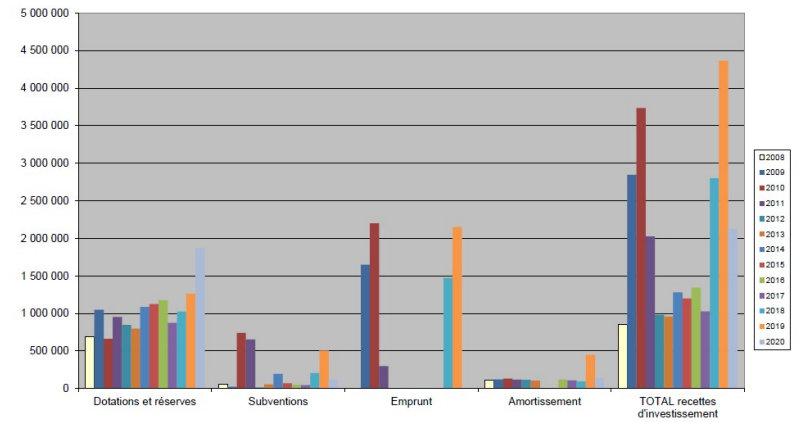
Dépenses d'investissement 2008-2020

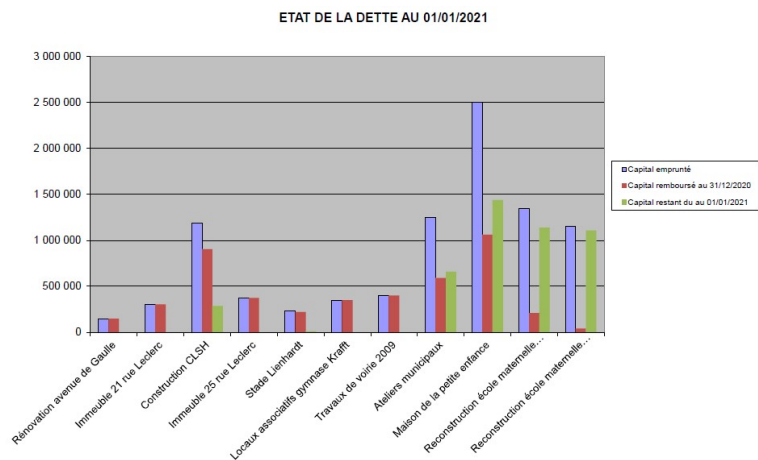


Recettes de fonctionnement 2008-2020



Recettes d'investissement 2008-2020





PRIS ACTE A L'UNANIMITE (28)

DCM 04/2021	PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC : PROGRAMME VOIRIE 2021 (EMS)
--------------------	--

Conformément à la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, et à l'article L. 5211-57 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg relatif aux projets sur l'espace public (programme 2021).

Il s'agit notamment, après les études, des crédits liés au réaménagement du 2^{ème} tronçon de la rue des Fermes et de la création d'une nouvelle voie dans le cadre du projet immobilier porté par Bouygues et Neolia sur le site de l'auto-école, route de Wasselonne.

M. le Maire précise que l'essentiel pour ces projets est de rester dans l'enveloppe budgétaire.

A la question de Mme Christine SCHIRRER, M. Thierry ERNWEIN confirme que l'aménagement d'un carrefour est prévu sur la route de Wasselonne.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-57 ;

Vu l'avis favorable de la Commission travaux et espaces publics réunie le 13 janvier 2021 ;

Donne un avis favorable sur le projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg suivant :

Délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2021

Projets sur l'espace public :

- **Programme 2021 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement.**
- **Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.**

Le programme 2021 transport, voirie (y compris l'entretien significatif), signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement a été établi après une phase d'instruction avec l'ensemble des Maires de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'enveloppe consacrée provisoirement à ce programme, dans l'attente des arbitrages définitifs, est de 16,5 M€ pour l'année 2021. Les crédits sont ventilés de la manière suivante :

- 1,8 M€ réservés pour la réfection d'ouvrages d'art,
- 0,8 M€ prévus pour l'entretien des voiries dans les ZA et ZI,
- 2 M€ prévus pour l'entretien des chaussées et trottoirs,
- 11,9 M€ répartis entre les opérations d'intérêt local (T1/T2) pour 5,95 M€ et d'intérêt métropolitain (T3) pour 5,95 M€ également.

Par ailleurs, les opérations d'eau et d'assainissement, d'un montant de 7 360 000 euros, sont financées sur les budgets annexes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les opérations du programme 2021 sont mentionnées dans les listes jointes en annexes qui détaillent les différents projets :

- annexe 1 : liste des projets Strasbourg,
- annexe 2 : liste des projets de Renouvellement Urbain,
- annexe 3 : liste des projets dans les Communes.

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg.

La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains avec l'accompagnement éventuel d'une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur janvier 2021.

A noter que les reliquats de crédits d'études pourront, en cas de besoin et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les interventions ponctuelles de proximité et d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Dans le cadre des études et pour des raisons opérationnelles, il est prévu, dans certains cas, des « groupements de commandes » entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg). Les modalités de fonctionnement du groupement de commande ainsi que les projets concernés sont mentionnés dans la convention jointe en annexe 4.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente,
après avis des conseils municipaux des communes concernées
après en avoir délibéré
approuve

- le programme sous réserve des avis favorables des conseils municipaux des communes ;
- le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2021 telles que mentionnées :
 - en annexe 1 : liste des projets Strasbourg,
 - en annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain,
 - en annexe 3 : liste des projets dans les Communes ;
- la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes jointe en annexe 4 ;

autorise

la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité" conformément à la réglementation des marchés publics, et à signer les marchés y afférents ;
- à solliciter pour les projets eau et assainissement :
 - o l'occupation temporaire du terrain,
 - o l'instauration de servitudes de passage et d'occupation permanente du sous-sol ;
- à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, ...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaire à la réalisation de ces projets ;
- à organiser ou à solliciter l'organisation, par les services de l'Etat, des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique ;
- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires ;
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés) ;
- à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets.
- à signer la convention prévoyant les groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique (annexe 4).

décide

d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2021 et suivants de l'Eurométropole, ainsi que sur les budgets de l'eau et de l'assainissement ou des crédits délégués par d'autres directions de l'Eurométropole de Strasbourg.

Annexe :

- liste des projets pour la commune d'Eckbolsheim

ANNEXE 3 : LISTE DES PROJETS DANS LES COMMUNES

ECKBOLSHEIM										
Opération	2017ECK002		ECKBOLSHEIM			Etudes et travaux				1
Site projet	RUE DE LA CHENAIE									
Tronçon / tranche	1/1	Début	N°13 à 35		Fin	Rue des Etables à Avenue du Général de Gaulle				
MR Total Prévisionnel			16 000 €	AMOE	Extense	Fabrique		AMO	non	
État de l'équipement		État d'entretien		Voie de desserte		Réfection		Travaux en faible profondeur	Type Marché	MAPA
										16 000 €
										16 000 €
										TTC
										16 000 €
Opération	2017ECK003		ECKBOLSHEIM			Site études et travaux				2
Site projet	REAMENAGEMENT DU SECTEUR DU GROUPE SCOLAIRE BAUERNHOF - RUE DES FERMES - RUE SCHOTT									
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet		Fin	Complet		F1	AMO	non
MR Total Prévisionnel			460 000 €	AMOE	Extense	Fabrique				
État de l'équipement		Fonctionnement dégradé		Voie de desserte		Rénovation		Travaux en profondeur	Type Marché	MAPA
										150 000 €
										150 000 €
										TTC
										150 000 €
Opération	2017ECK001		ECKBOLSHEIM			Etudes et travaux				3
Site projet	VOIE NOUVELLE LOTISSEMENT - CARREFOUR A FEUX RUE DE WASSERLONNE									
Tronçon / tranche	1/1	Début	Carrefour Route de Wasselonne		Fin	Rue des Champes			PPI	AMO
MR Total Prévisionnel			730 000 €	AMOE	Extense	Fabrique				
État de l'équipement		Coordination autre projet		Voie de desserte		Aménagement		Travaux en profondeur	Type Marché	MAPA
		État entretien réseau		Collecteur branchements		Pave		Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA
										600 000 €
										130 000 €
										730 000 €
										TTC
										730 000 €

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE (28)

	QUESTIONS ORALES
--	-------------------------

Aucune question orale n'a été posée.

	INFORMATIONS AU TITRE DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
--	---

Liste des derniers marchés attribués :

Construction d'un nouveau bloc sanitaire à l'école les Tilleuls :

Lot 1 VRD (voirie et réseaux divers) : COLAS NORD EST 14.893,50 € HT
Lot 2 bâtiments modulaires : MODULO SOLUTIONS 10.482,91 € HT

	INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE
--	--

Agenda (sous réserve de la situation sanitaire pour les rendez-vous en présentiel)

- Vendredi 29 janvier à 20h : café-parents consacré à l'autorité sur les enfants, sur inscription en visioconférence ;

- Samedi 30 janvier à 15h : scène ouverte du Moulin à musique, en direct sur la page Facebook de la mairie ;
- Mercredi 10 février à 19h : conférence Université populaire sur le carnaval, à la salle socio-culturelle ;
- Vendredi 12 février à partir de 16h : don du sang à la salle socio-culturelle.

La date de la **prochaine séance du Conseil municipal** n'est pas encore fixée.

Enquête publique

L'enquête publique portant sur la modification n°3 du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg se déroule jusqu'au 26 février.

Une permanence d'accueil du public par la commission d'enquête aura lieu à la mairie, le jeudi 4 février à partir de 15 h 30.

Concertation publique

La concertation au sujet du projet d'extension du tramway vers l'Ouest de l'agglomération strasbourgeoise a lieu jusqu'au 19 février 2021.

Des permanences sont prévues à la mairie le jeudi 28 janvier à partir de 16h30 et le mercredi 10 février de 15h30 à 17h30.

De plus, une réunion publique est organisée en ligne le mercredi 3 février à 18h en direct sur le site de l'Eurométropole de Strasbourg.

**

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire André LOBSTEIN remercie les membres du Conseil municipal pour leur venue et leur souhaite une bonne soirée. Il lève la séance à 20h55.

La secrétaire de séance

Mme Christine SCHIRRER

Le président de séance

M. le Maire André LOBSTEIN

Rappel des numéros des délibérations prises :

DCM 01/2021, DCM 02/2021,
DCM 03/2021, DCM 04/2021.

Nombre de mots raturés : néant

Nombre de mots ajoutés : néant

Liste des membres présents :

M. André LOBSTEIN, Maire
Mme Isabelle HALB, Adjointe au Maire
M. Ghislain LEBEAU, Adjoint au Maire
Mme Michèle MERLIN, Adjointe au Maire
M. Thierry ERNWEIN, Adjoint au Maire
Mme Natalia GHESTEM, Adjointe au Maire
M. Guy SPEHNER, Adjoint au Maire
Mme Marie-Isabelle CACHOT, Adjointe au Maire
M. Dominique RITLENG, Adjoint au Maire
M. Francis VOLK, Conseiller municipal	<i>Excusé</i>
M. Daniel EBERHARDT, Conseiller municipal
Mme Marie-Madeleine MATTHISS, Conseillère municipale	<i>Pouvoir à Mme Michèle MERLIN....</i>
M. Yves BLOCH, Conseiller municipal
M. René FREISZ, Conseiller municipal
M. Jean Yves BRUCKMANN, Conseiller municipal
Mme Christine SCHIRRER, Conseillère municipale
Mme Martine RUHLIN, Conseillère municipale	<i>Pouvoir à Mme Christine SCHIRRER.....</i>
M. Patrick MOEBS, Conseiller municipal
Mme Brigitte VOGT, Conseillère municipale
Mme Leïla PARS TABAR, Conseillère municipale	<i>Pouvoir à Mme Natalia GHESTEM..</i>
Mme Isabelle MERTZ, Conseillère municipale
M. Jean Marc WALDHEIM, Conseiller municipal
Mme Valérie LESSINGER, Conseillère municipale	<i>Pouvoir à M. Yves BLOCH.....</i>
Mme Elodie BOUDAYA, Conseillère municipale
M. Vincent LECLERC, Conseiller municipal
Mme Emmanuelle DOCREMONT, Conseillère municipale
M. Christian SCHWARTZ, Conseiller municipal

Mme Christine BACH, Conseillère municipale

.....

Mme Carine NICK, Conseillère municipale

Pouvoir à M. Thierry ERNWEIN.....